

**Procès verbal pour le CONSEIL MUNICIPAL**

**du 08 septembre 2025**

• **TABLEAU DES PRÉSENCES :**

NOM - Prénom	PRESENT	ABSENT	NOM - Prénom	PRESENT	ABSENT
BEAUVAIS Francis	x		LEFEVER Claude	x	
COSTA Béatrice	x		LEMARIE Frédéric		x
CORDIER Alain	x		LOREAU Ludovic	x	
DALMAIS Gilles	x		MALLEVAL Yvette	x	
DELDON Sébastien		x	MIDONNET Pascal	x	
DESPLANCHE Aurélie	x		MOLINIER Bertrand		x
ESCRIVA Evelyne	x		OCTRUE Valérie		x
GAGNOLET Pascal		x	PIOLA Fabrice		x
GAUTIER Chantal	x		PRUDHOMME-LACLAU Karine		x
GOY Gaëlle	x		SIDO Valérie	x	
JULIAT Bernard	x		ZEBBOUDJ Djamila	x	
LACROIX Monique	x				

• **POUVOIRS :**

Elus absents	Donnent pouvoir à
GAGNOLET Pascal	LOREAU Ludovic
DELDON Sébastien	ZEBBOUDJ Djamila
LEMARIE Frédéric	CORDIER Alain
OCTRUE Valérie	LEFEVER Claude

• **DEMISSION DE FABIENNE CURRIAL ET ELECTION DE DROIT DE FRANCIS BEAUVAIS**

• **DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Il sera procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du CGCT, à l'élection d'un (e) secrétaire pris au sein du Conseil. Djamila ZEBBOUDJ présente sa candidature, acceptée à l'unanimité.

## 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 07 juillet 2025

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal de la séance.

Votes :

Pour : 0

Contre : C. LEFEVER

Abstention : 0

## 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- **DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER :**

ADRESSE TERRAIN	PARCELLE	NATURE DU BIEN	SUPERFICIE (m <sup>2</sup> )
604 rue de la Roselière	AI 343/AI344/AI345	TERRAIN	430
167 chemin de Balzat	AW 60/AX62	TERRAIN	800
56 impasse des Alouettes	AT 35/ AT 200	MAISON	584
177 place de la Croix Blanche	AN16/AN17	IMMEUBLE	803
60 rue de la Bergerie	AN 087/AN 301	LOCAL D'ACTIVITE	47,73
2 impasse des Sapins	AV 185	MAISON	754
LA CROIX	AN 287/AN 301	LOCAL D'ACTIVITE	61,34
566 rue de la Roselière	AI 339/AI 340	TERRAIN	421
263 route de Neuville	AS0006	MAISON	689
98 impasse de la Bergerie	AN285/AN55/AN289	APPARTEMENT +STATIONNEMENT	57,49
LA CROIX	AN 25	TERRAIN	306
LA CROIX	AN 25	TERRAIN	282
4 impasse du Vieux Marseille	AI 391	TERRAIN	487

La commune fait valoir son droit de préemption sur le lot :

263 route de Neuville	AS0006	MAISON	689
-----------------------	--------	--------	-----

- **PRESENTATION DU RPQS SPANC 2024 :**  
(rapport envoyé par email)

**Il est demandé au conseil municipal :**

- **D'ACCEPTER et de PRENDRE ACTE de la présentation dudit rapport, lequel a été envoyé préalablement à tous les membres du conseil municipal.**

M. Le Maire procède à la lecture et aux commentaires des éléments synthétiques du rapport. Proposant également de répondre aux questions.

Votes :

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

- **SIGNATURE CONVENTION FONDATION BRIGITTE BARDOT**

La Fondation Brigitte Bardot soutient des programmes relatifs à la mise en place de campagnes de stérilisation de chats errants.

Elle participe notamment à la prise en charge de la stérilisation et l'identification de 10 chats (4 mâles et 6 femelles) à hauteur de 100 € par chatte et 60 € par chat.

Le partenariat est établi avec la clinique vétérinaire de Miribel.

**Il est demandé au conseil municipal :**

- **D'ACCEPTER le partenariat avec la Fondation Brigitte Bardot**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et tout document afférent**

Votes :

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

### 3. URBANISME

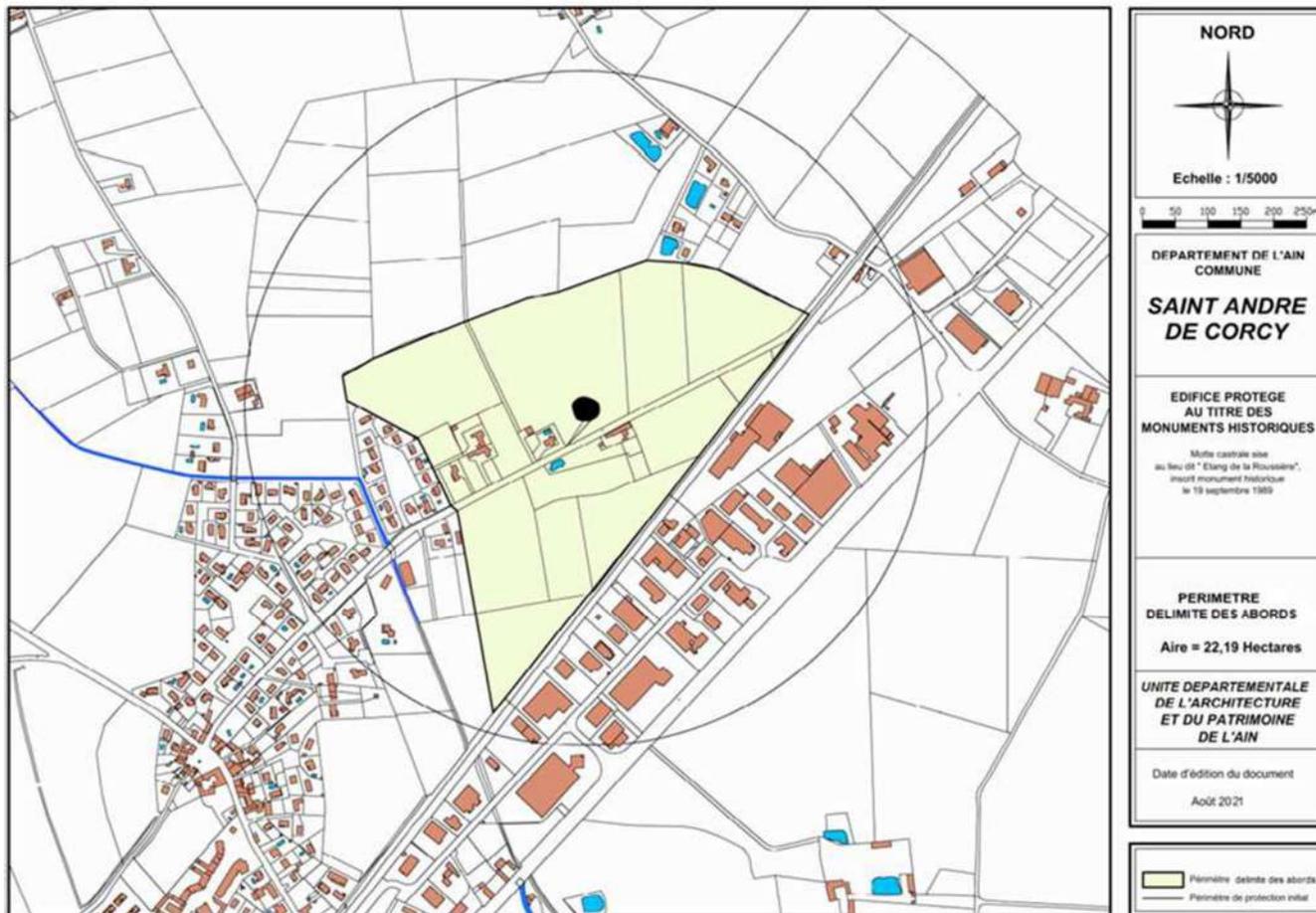
- **MISE EN PLACE D'UN PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA) POUR LES MONUMENTS HISTORIQUES :**

La révision du PLU prescrite le 11/03/2024 est un moment opportun pour substituer au périmètre actuel d'un rayon de 500m autour du/des Monuments Historique(s) un nouveau périmètre, plus adapté à la situation de la commune.

En effet, l'Architecte des Bâtiments de France propose, conformément à la loi LCAP (loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine) du 07 juillet 2016, un Périmètre Délimité des Abords (PDA) du/des Monument(s) Historique(s).

Il s'agit d'adapter ce périmètre aux réalités de terrain, aux enjeux de visibilité et sensibilité architecturales urbaines et paysagères concentrées autour du/des monument(s) historiques(s) classés de notre commune.

En l'occurrence, l'objectif est de se positionner sur le zonage proposé ci-dessous autour de la motte castrale de la Poype inscrite au répertoire des Monuments Historiques depuis le 19 septembre 1989.



Ce nouveau périmètre, une fois arrêté par le Préfet, à l'issue d'une enquête publique menée conjointement à celle de la révision du PLU, aura vocation à :

- Donner de la lisibilité au périmètre de protection, recentré sur les enjeux majeurs et focalisé sur les abords bâtis et paysagers directs.
- Induire un avis conforme (ou nécessité d'accords) s'imposant à l'autorité compétente en matière d'urbanisme pour une meilleure cohérence au sein des abords, excluant la condition de visibilité jusqu'alors en vigueur.
- Réduire le nombre de dossiers d'ADS envoyés pour consultation à l'UDAP (Architecte des Bâtiments de France) visant un conseil et un contrôle plus efficace.

**Il est demandé au conseil municipal :**

- **D'ENGAGER** la procédure de mise en place d'un PDA autour de la motte castrale
- **D'APPROUVER** le périmètre proposé par l'Architecte des bâtiments de France comme indiqué dans le plan joint à cette délibération
- 
- **DONNER** son accord pour procéder à une enquête publique conjointe à celle du PLU
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Vote :  
Pour : unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### 4. COHESION SOCIALE ET ASSOCIATIONS

- **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIPARTITE CENTRE SOCIAL ECLAT ET COMMUNES DE MONTHIEUX ET SAINT ANDRE DE CORCY**

La commune de Monthieux ne possède pas d'accueil de loisirs et souhaite que les enfants de Monthieux puissent bénéficier de l'accueil de loisirs de Saint-André-de-Corcy

L'article L 1311-15 du code général des collectivités territoriales prévoit :

« L'utilisation d'équipements collectifs par une collectivité territoriale, [...] fait l'objet d'une participation financière au bénéfice de la collectivité territoriale [...] propriétaire de ces équipements [...]. Le montant de la participation financière est calculé par référence aux frais de fonctionnement des équipements. Les modalités de calcul de cette participation sont définies par convention passée entre le propriétaire et la collectivité, l'établissement ou le syndicat utilisateurs. A défaut de signature de cette convention au terme d'un délai d'un an d'utilisation de cet équipement, le propriétaire détermine le montant de cette participation financière qui constitue une dépense obligatoire pour l'utilisateur ».

Une convention avait déjà été signée de 2021 à 2024, la commune de Saint-André-de-Corcy, en qualité de propriétaire, mettant à disposition des familles de la commune de Monthieux, les locaux du centre social, pour l'accueil des enfants les mercredis et vacances scolaires, en fonction des dates d'ouvertures du centre de loisirs.

Grâce à cette convention, le centre social s'engage à :

- accueillir les enfants de la commune de Monthieux de manière prioritaire avec des dates d'inscription réservées aux habitants de Monthieux et Saint-André-de-Corcy pour les vacances scolaires.
- proposer la possibilité aux familles de Monthieux de procéder à des inscriptions annuelles pour les mercredis.
- ne pas appliquer aux familles de Monthieux le supplément « communes extérieures » pour les frais de fonctionnement de la structure.

La commune de Monthieux contribue financièrement aux frais de fonctionnement des locaux du centre de loisirs et du centre social.

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an à partir de l'année 2025 et renouvelable deux fois.

Les frais de fonctionnement des locaux mis à disposition et les frais de fonctionnement de la structure associative comprennent l'entretien (coût de personnel, produits, travaux...), l'assurance, les fluides (eau, chauffage, électricité) et la gestion administrative.

A partir de l'année 2025, ce montant est évalué à 10 euros par jour et par enfant présent, répartis de la façon suivante :

- 5 euros pour la mairie de Saint-André-de-Corcy
- 5 euros pour le centre social.

**Il est demandé au conseil municipal :**

- **D'ACCEPTER le renouvellement de la convention tripartite selon les conditions sus-énoncées**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et tout document afférent**

Vote :

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

**5. FINANCES**

• **DECISION MODIFICATIVE – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »**

La situation budgétaire est la suivante :

Comptes	BP 2025	Dépenses réelles	Soldes
001	164.230,21€	0,00€	164.230,21€
040	67.675,00€	0,00€	67.675,00€
16	82.367,98€	83.776,47€	-1.408,49€
21	1.400,00€	0,00€	1.400,00€
4903	931.776,36€	0,00€	931.776,36€
4905	188.629,10€	194.998,27€	-6.369,17€

Il y a une échéance d'emprunt à rectifier sur le chapitre 16 ainsi que sur l'opération 4905.

Pour le chapitre 16, il s'agit d'une « erreur de plume » au moment de la saisie de l'échéance de l'emprunt. Le logiciel n'a pas émis d'alerte alors que les annexes sur la dette sont bien conformes aux échéances d'emprunt de la STEP.

Pour l'opération 4903, il s'agit de décalages constatés avec les avances émises pour les entreprises (= opérations d'ordre en comptabilité publique) et le rééquilibrage au moment du règlement des factures.

Intitulé	Chapitre	Compte	BP 2025	Variation de crédits	Nouveau montant BP 2025
EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES	16	1641 EMPRUNTS	82 367,98 €	+ 1408,49 €	83 776,76 €
IMMOBILISATIONS EN COURS	23	2315 INSTALLATIONS TECH. MATERIEL ET OUTIL INDUS. / OPERATION 4903	931 776,36 €	- 1 408 €	930 367,87 €



Intitulé	Chapitre	Compte	BP 2025	Variation de crédits	Nouveau montant BP 2025
IMMOBILISATIONS EN COURS	23	2315 INSTALLATIONS TECH. MATERIEL ET OUTIL INDUS. / OPERATION 4903	930 367,87 €	- 6 369,17 €	923 998,70 €
IMMOBILISATIONS EN COURS	23	2315 CONSTRUCTION / OPERATION 4905	188 629,10 €	+ 6 369,17	194 998,27 €

**Il est demandé au conseil municipal :**

- **D'ACCEPTER la décision modificative telle que présentée ci-dessus**

Vote :

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

M. Le Maire fait un point de situation sur les travaux de raccordement restant à réaliser pour et par la commune de Saint-Marcel. Prévision du raccordement le 15 octobre 2025.

Le détail financier de l'opération sera joint à ce PV.

- **EMPRUNT**

La commission finances s'est réunie le 30 juin afin d'étudier des offres bancaires pour l'emprunt de 1.5 million destiné à financer la restructuration du groupe scolaire.

Elle s'est positionnée en faveur d'un double prêt, à savoir :

- 750k€ sur un emprunt classique sur 15 ans
- 750k€ en crédit *in fine* sur 2 ou 3 ans remboursable à réception du FCTVA

En pièces jointes de la présente note, afin d'aider le conseil municipal à la décision :

- Le compte rendu de la commission finances
- Les deux offres les plus concurrentielles et intéressantes pour la commune : la Caisse d'Épargne et Banque des Territoires

**Il est demandé au conseil municipal :**

- **De DECIDER de contracter deux emprunts pour un montant total de 1 500 000 € pour financer les travaux d'investissement de restructuration du groupe scolaire aux conditions présentées en séance auprès de la Caisse d'Épargne**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer le ou les contrats de prêt à intervenir sur les bases précitées et la demande de réalisation des fonds.**

Vote :

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : M. LEFEVER (2, représente V. OCTRUE)

M. LEFEVER demande un point de situation sur le projet route de Lyon.

M. Le Maire : Une commission a eu lieu, un nouveau permis devrait être déposé.

M. JULIAT demande si des travaux ont été récemment réalisés sur le paratonnerre.

Il évoque les épisodes pluvieux qui ont générés quelques dégâts côté église.

M. Le Maire : Non, pas de travaux à notre connaissance.

Le nettoyage des avaloirs est en cours.

M. JULIAT demande où en est l'installation de nouvelles toilettes face à l'église.

M. Le Maire : Les toilettes ont été retirées, la SEMCODA était propriétaire. Lorsque le droit de propriété sera à la mairie, la commune avisera.

Mme MALLEVAL : évoque la prolifération de l'ambrosie et mentionne également des fossés non entretenus, ce qui crée des conditions défavorables lors de pluie, rendant l'évacuation de l'eau difficile.

M. Le Maire indique les zones nettoyées

M. CORDIER évoque les différents travaux réalisés durant cet été : groupe scolaire, l'enceinte pour le four de l'association du Gueulard de SACO et les pistes du padel.

Des travaux d'électricité ont été réalisés dans la salle polyvalente, mettant en conformité et élevant les performances d'éclairage.

Mme. ZEBBOUDJ évoque les articles de CorcyNews et demande s'il y a des questions.

Mme. GOY présente Mobi Dombes, la mobilité sociale.

Mme. GOY remercie les partenaires : la MECS, la section Handi Sport du ski-club et le centre social ECLAT qui prêtent leur véhicule.

Mme. GOY annonce les événements à venir : Octobre rose, la semaine bleue, don du sang (mercredi 1er octobre).

M. le Maire complète, annonçant l'inauguration des pistes de padel qui aura lieu samedi 13 septembre à 11h00.

Les jeux à côté du City stade seront renouvelés la semaine du 15 septembre 2025.

La séance est levée à 21h30.

La secrétaire de séance  
Djamila ZEBBOUDJ



Le Maire  
Ludovic LOREAU

